



REGEMENT INTERIEUR (Mercredis Jeunesse et vacances scolaires)

Le présent règlement a pour objet de préciser les modalités d'inscription et le fonctionnement des mercredis périscolaires.

DEROULEMENT DE LA JOURNEE :

| | |
|---------------|--|
| 7h à 9h | -----> Accueil des enfants |
| 9h à 9h20 | -----> Appel + briefing de la journée |
| 9h30 à 11h30 | -----> Activités |
| 11h45 à 12h45 | -----> Repas |
| 12h50 à 14h | -----> Temps calme (film, jeux de sociétés, lecture) |
| 14h15 à 16h | -----> Activités |
| 16h à 16h30 | -----> Goûter |
| 16h30 à 18h | -----> Quartier libre |

HORAIRES (Accueil, Récupération, Retard) :

-En journée complète, nous accueillons les enfants de 7h00 à 18h00 et de **7H30 à 17h30 pendant LES VACANCES**

-En demi journée, (matin) de 07h00 à 11h45 (sans déjeuner) ou 13h (avec déjeuner)

(après-midi) de 11h45 à 18h00 (avec déjeuner) ou de 13h30 à 18h (sans déjeuner)

Il est demandé aux parents de déposer et de récupérer leurs enfants dans les salles d'activité et de signer la feuille déménagement au départ de l'enfant, Les enfants ne seront remis qu'aux personnes dont le nom figure sur la fiche de renseignements, soit le ou les parent(s) exerçant l'autorité parentale, soit des tiers (pièce d'identité obligatoire) désignés par eux.

En cas de dépassement des horaires, toute demie heure entamée sera facturée 25 euros dès le deuxième retard constaté.

EN CAS D'ABSENCE :

Il ne sera pas effectué de remboursement sauf si hospitalisation un "avoir" pourra être accordé pendant les vacances

MODE DE REGLEMENT :

Le règlement sera uniquement par chèque bancaire,

Pour les enfants inscrits à l'année les parents devront prévoir 10 chèques bancaires établis à l'ordre de "PASS LOISIRS 2.0" le jour de la rentrée. Ces chèques seront accompagnés au dossier et verser tous les début du mois de septembre 2019 à juin 2020.

DISCIPLINE :

Les enfants inscrits doivent respecter les règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité. Dans le cas où un enfant se signifierait par sa mauvaise conduite ou la dégradation du matériel, un premier avertissement sera adressé aux parents. Dans le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devait être un risque pour lui-même ou le groupe, une exclusion définitive pourrait être envisagée.

A PREVOIR DANS LE SAC :

A prévoir dans le sac (vêtement de rechange, bouteille d'eau, casquette, tenue de piscine si nécessaire, crème solaire). L'association se décharge de toute responsabilité des jeux et affaires personnels que l'enfant ramènerait au centre.

PLANNING :

Nous invitons les parents à prendre connaissance du planning et du tarifs des mercredis jeunesse ainsi que des vacances scolaire sur le site de l'association : www.passloisirs.re

INFORMATION ET COMMUNICATION :

Les parents sont invités à retrouver toutes les informations du centre sur le site www.passloisirs.re. Aucune information sera transmise par mail ou texto.

Pour tous renseignements complémentaires ou précisions, il vous suffira de contacter

Stan VELLARD (0692013186) : Organisateur du centre

Fabienne GONTHIER (0692123092) : Directrice d'accueil

LITIGES

En cas de litige avec un personnel d'encadrement, les parents doivent prendre contact avec le responsable de la structure. A aucun moment, les parents ne peuvent s'accaparer l'animateur pour une quelconque explication pendant son temps d'encadrement avec les enfants. Le non respect de ses consignes entrainera automatiquement l'exclusion de l'enfant.

NOS PARTENAIRES :

Comment en profiter ?

Une liste avec le nom de vos enfants seront données à chaque partenaire, seul les parents ainsi que les frères ou soeurs peuvent bénéficier des remises. Ils vous suffira juste d'annoncer le nom de votre enfant + sa pièce d'identité et de préciser qu'il est inscrit au centre de loisirs PASS LOISIRS 2.0



Amary Nails & Esthétique (centre beauté et esthétique)

-15% sur toutes les prestations esthétique et onglerie proposées chez eux (hors produits à la vente).

<https://www.facebook.com/amarynails974/>

CENTRE D'OSTEOPATHIE

DE LESCOUBLE YOAN (Ostéopathe) Gsm : 0693 13 06 48 delesosteo@gmail.com

1 Bis rue Artisans 97490 Saint-Denis (Zac Finette)

-15% sur toutes vos séances d'ostéopathie.

Je soussigné, Monsieur ou Madame..... responsable légal de l'enfant.....reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

A Saint-Denis le

Signature du responsable légal